

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2015

PROTECTION DE L'ENFANT - (N° 2744)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 154

présenté par
Mme Le Houerou

ARTICLE 5 C

À l'alinéa 3, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« à »

les mots :

« au service d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.